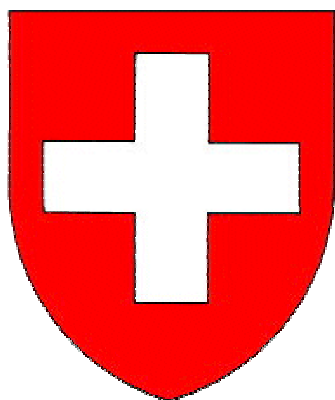


**INSPECTORAT SUISSE
DU COMPOSTAGE ET DE LA METHANISATION**

Rapport annuel 2009



Résultats des inspections dans 18 cantons



Inspections 2009: 204 installations traitant plus de 730 000 tonnes de déchets biodégradables inspectées et un taux de réussite qui avoisine les 90 %

Nombre et typologie des installations

En 2009, l'Inspectorat de la branche suisse du compostage et de la méthanisation a inspecté un total de 204 installations de valorisation des déchets biodégradables, réparties dans 18 cantons: 34 ont été inspectées sur mandat direct et 170 sur mandat cantonal contracté par neuf cantons (AG, BL, LU, SO, SG, SZ, TG, ZG, ZH). Cela représente 32 installations de plus qu'en 2008. Deux raisons principales expliquent cette augmentation. D'une part, la conclusion d'un contrat supplémentaire, avec le canton de Saint-Gall, et, d'autre part, le rythme biennal des inspections dans le canton de Thurgovie, lesquelles se sont faites cette année. L'année prochaine, le nombre d'installations inspectées repassera donc sous la barre des 200.

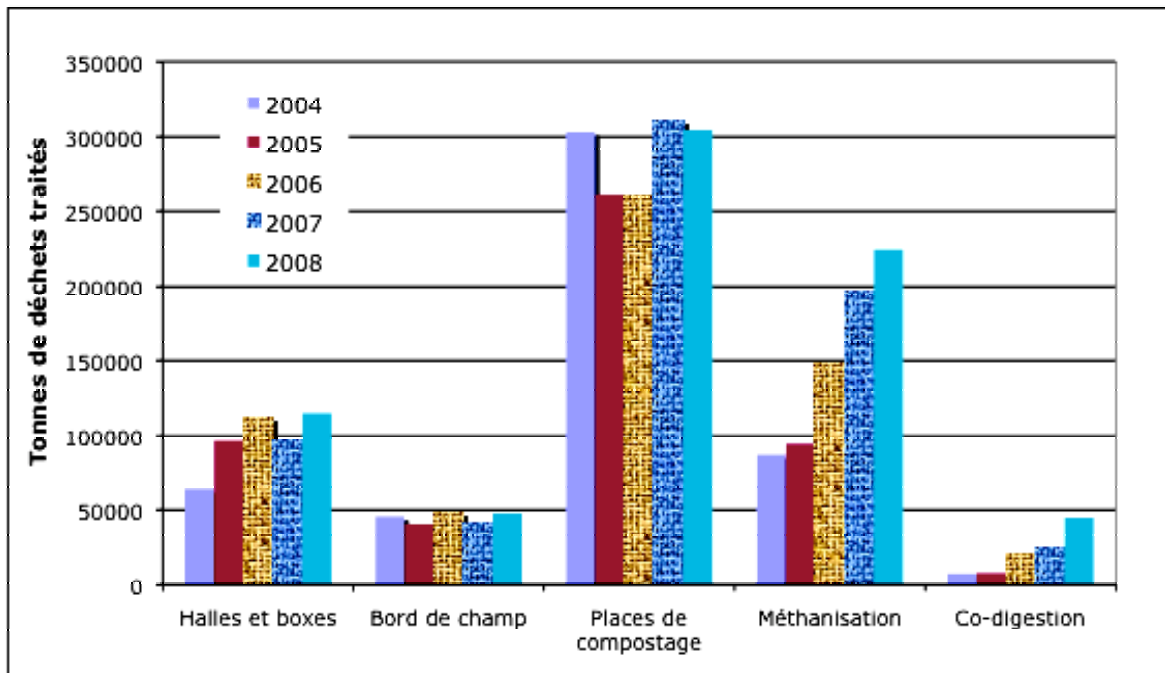
Les entreprises inspectées ont traité 736 717 tonnes, soit 10 % de plus que l'année précédente. La quantité totale de déchets biodégradables traitée annuellement en Suisse est estimée par l'OFEV à quelque 930 000 tonnes, l'inspectorat en a donc contrôlé près du 80 %.

Tab. 1: Nombre d'installations inspectées en 2009, par type

| | Nombre d'installations | Pourcentage | Tonnes traitées | Pourcentage | Différence |
|------------------------|------------------------|-------------|-----------------|-------------|------------|
| Halles et boxes fermés | 14 | 6,9 % | 115 006 | 15,6% | +18 % |
| Bord de champ | 53 | 26,0 % | 47 877 | 6,5% | +17 % |
| Places de compostage | 90 | 44,1 % | 304 651 | 41,4% | -2 % |
| Méthanisation | 18 | 8,8 % | 224 313 | 30,4% | +14 % |
| Co-digestion | 23 | 11,3 % | 44 870 | 6,1% | +80 % |
| Places de collecte | 6 | 2,9 % | | | |
| Total | 204 | | 736 717 | | |

C'est la co-digestion qui a connu l'augmentation la plus importante en termes de quantités traitées (+80 %). La part de ces 23 installations se monte à un bon 6 % du total. Les quantités traitées par méthanisation en phase solide ont augmenté de 14 % et représentent désormais plus de 30 % de l'ensemble, alors que les places de compostage accusent un recul de 2 %, à 41 %. Quant au compostage en halles et boxes fermés, il a progressé de 17 % environ. Les quantités traitées par compostage en bord de champ ont augmenté dans les mêmes proportions. A eux deux, le compostage en bord de champ et la co-digestion traitent tout juste 13 % du total. Six places de collectes ont également été inspectées. Le matériel qui est réceptionné sur ces places est ensuite transféré sur d'autres installations pour y être traité.

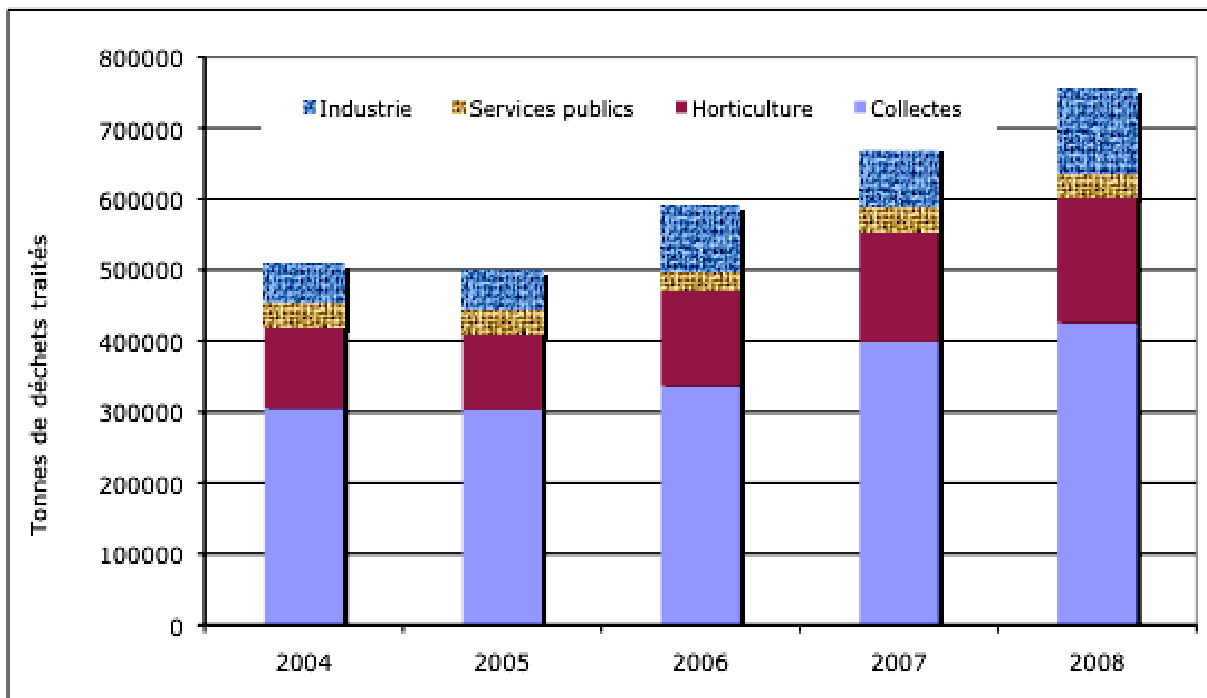
Fig. 1: Quantités traitées entre 2004 et 2008, par type d'installation



Origine des déchets biodégradables traités

Les collectes communales fournissent 58 % du matériel traité. Le reste des déchets est issu principalement de l'horticulture (22 %), de l'industrie (16 %) et des services publics (4 %). En comparaison des années précédente, la répartition est restée relativement stable (fig. 2).

Fig. 2: Provenance des déchets biodégradables traités entre 2004 et 2008



Valorisation et débouchés des produits

Rapporté au volume (fig. 3), quelque 74 % des produits ont été écoulés dans le secteur agricole: 59 % sous forme de compost et de digestat solide et 15 % sous forme de digestat li-

guide. La quantité de compost écoulee dans l'horticulture et le jardinage de loisirs a de nouveau progressé légèrement. Cette situation est réjouissante car les clients de ces secteurs sont les seuls qui paient la marchandise à son juste prix. La part de marché de ce compost reste néanmoins en deçà de 20 %, ce qui confirme la nécessité de poursuivre les efforts de commercialisation. Enfin, il est à souligner que la vente de bois-énergie a quasiment doublé.

Fig. 3: Secteurs d'utilisation des produits entre 2004 et 2008

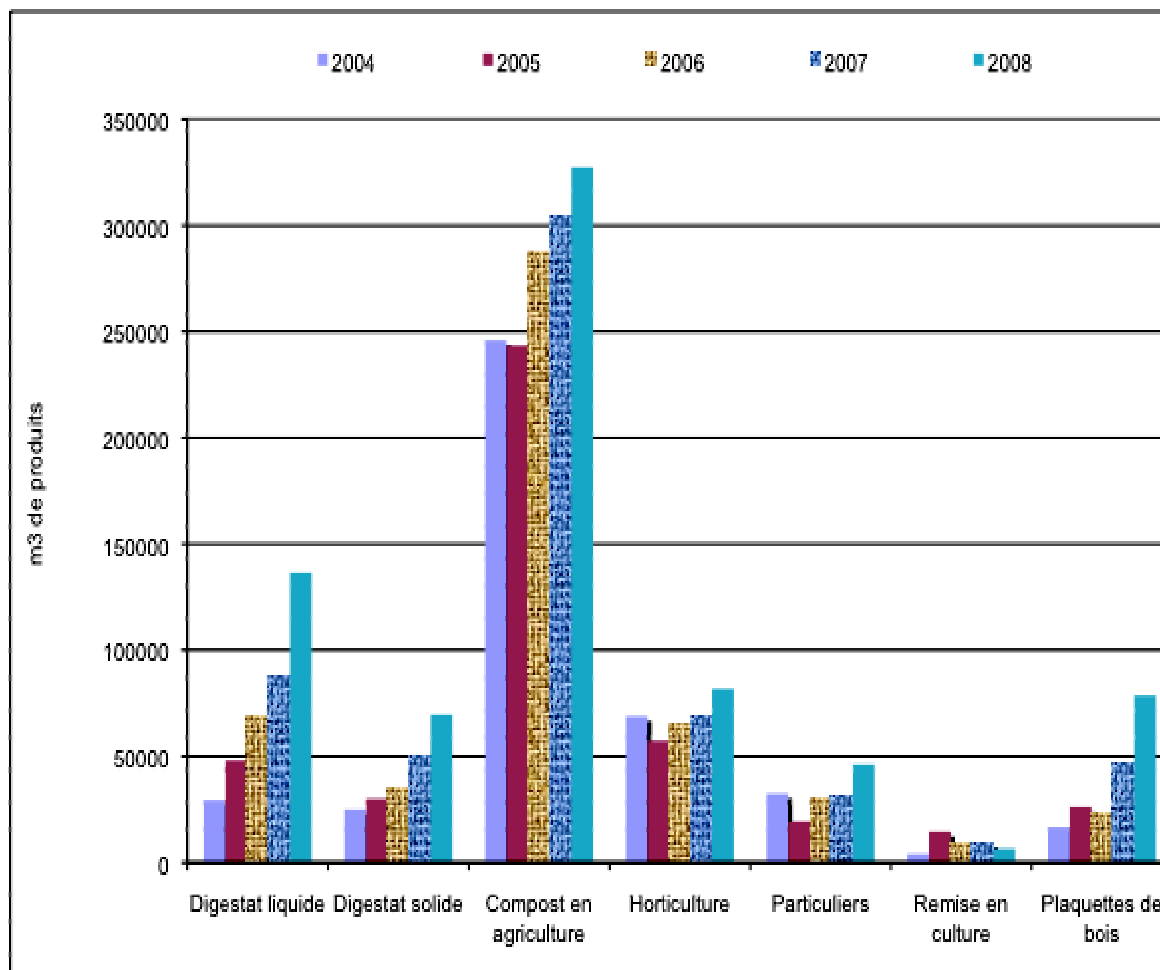
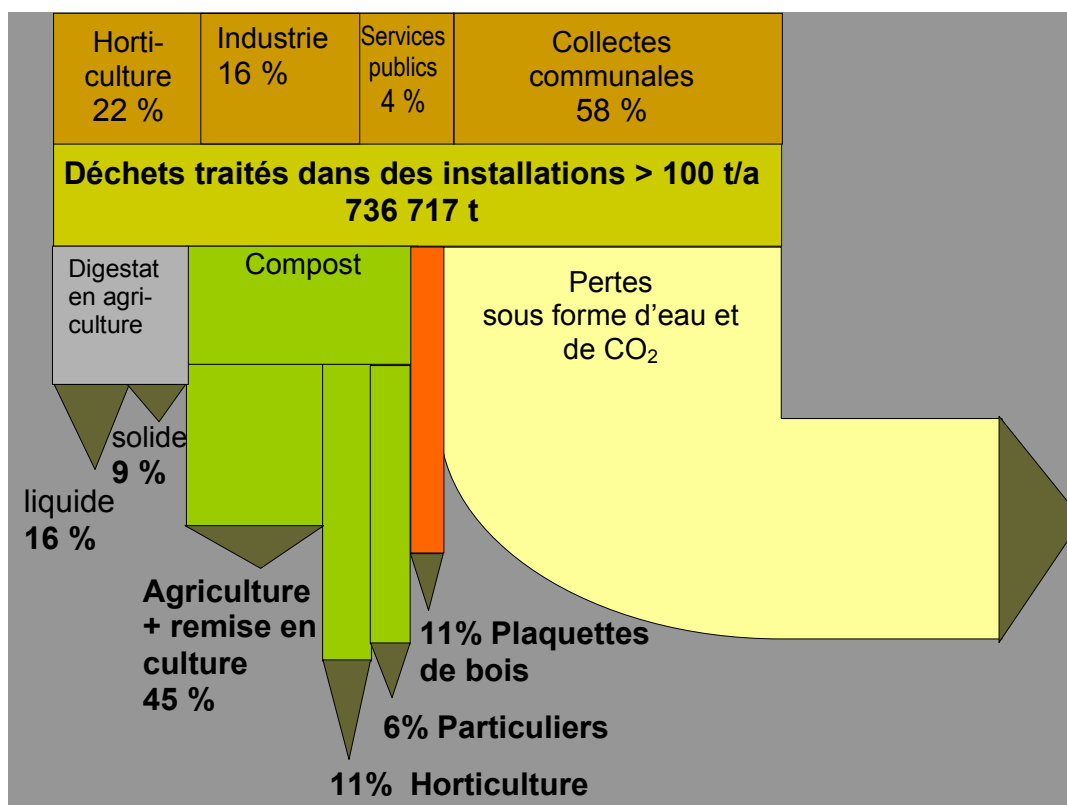


Fig. 4: Provenance des déchets organiques et utilisation des produits en 2008



Résultats des inspections

Neuf cantons (AG, BL, SO, ZH, ZG, LU, SZ, TG et SG) ont conclu un contrat avec l'inspecteur portant sur toutes leurs installations traitant plus de 100 t/an. Dans les autres cantons, seules ont été inspectées les exploitations qui avaient conclu un contrat individuel avec l'inspecteur.

Fig. 5: Nombre d'installations inspectées par canton en 2009

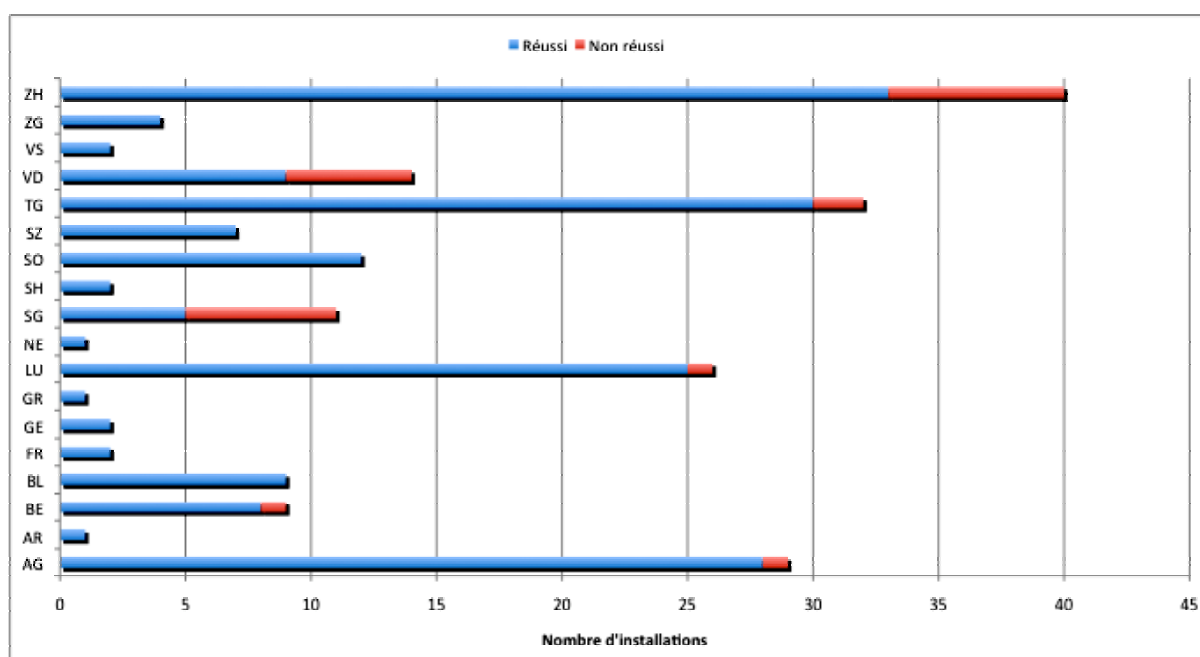
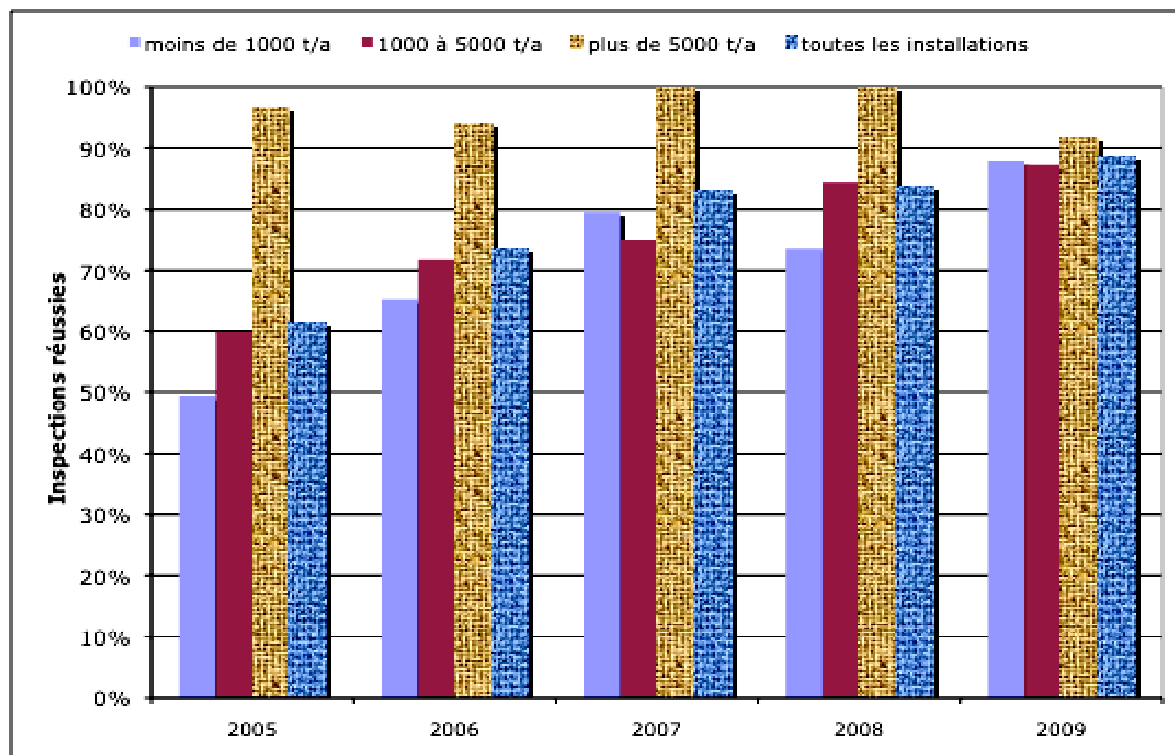


Fig. 6: Taux d'inspections réussies de 2005 à 2009, par taille d'installation

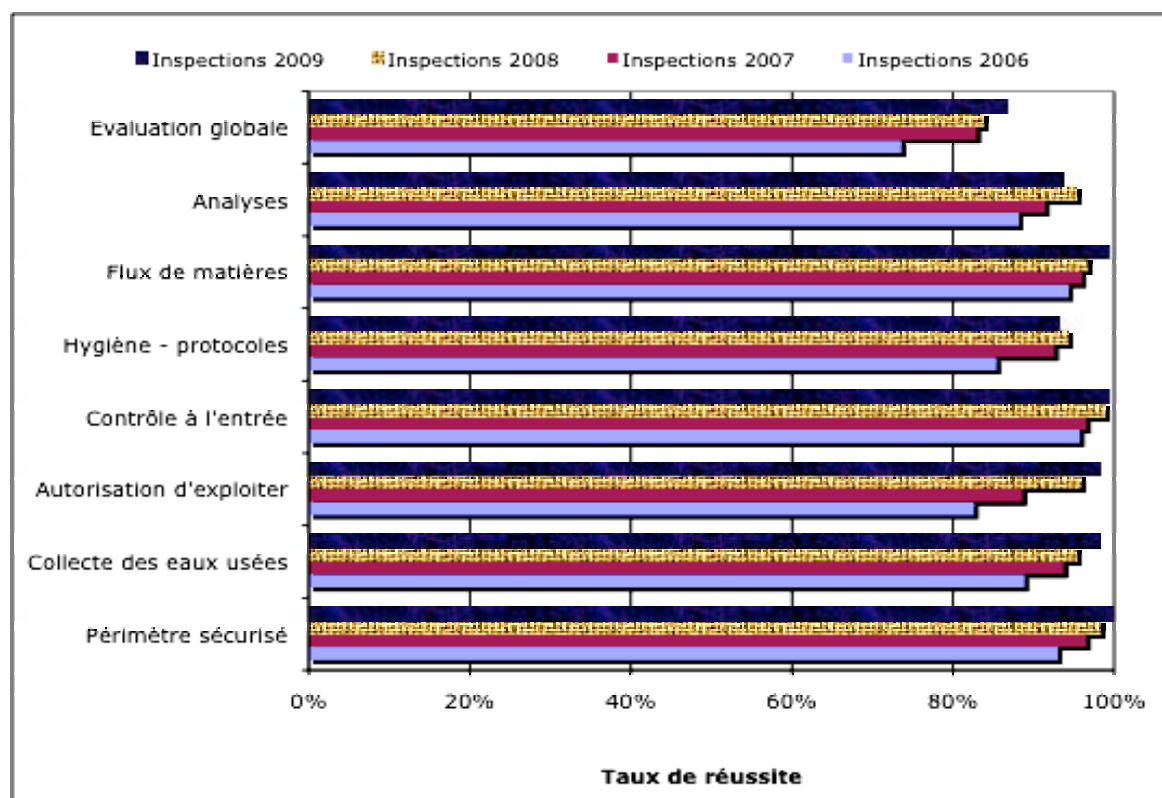


Les grandes installations (traitant plus de 5000 tonnes par an) ayant déjà été inspectées au moins une fois présentent à nouveau un taux de réussite de 100 %, alors que 4 nouvelles installations de cette catégorie ont échoué. La classe moyenne (1000 à 5000 t/an) a continué sa progression et son taux de réussite approche les 90 %. Les petites installations ont inversé la tendance à la baisse constatée l'année passée et ont de nouveau bien progressé. Cette année, leur taux de réussite avoisine lui aussi les 90 %.

Dans l'ensemble, 88,7 % des installations inspectées en 2009 remplissent les critères, soit 5 % de plus que l'année précédente. Pour la première fois, Bâle-Campagne et Schwyz affichent un taux de réussite de 100 %, rejoignant ainsi les cantons de Soleure et de Zoug qui fêtent leur 2e année à ce niveau. A Saint-Gall, la plupart des installations vivaient cette année leur première inspection. Sans surprise, c'est dans ce canton que le taux de réussite est le plus bas.

En parallèle au contrôle des équipements, l'inspection se concentre avant tout sur la gestion opérationnelle de l'installation et le suivi interne des processus. Chaque critère est évalué individuellement. Cette année, seul le critère relatif aux procédures d'hygiène et aux protocoles de suivi montre un taux de réussite insatisfaisant, soit 93 %. Pour tous les autres critères, il dépasse 98 % (fig. 7). Au niveau de l'évaluation globale cependant, 13 % des installations n'ont pas rempli les conditions. Or, l'inspection ne vérifie que le respect des exigences légales minimales; tout autre critère de qualité sortant de ce cadre n'est pas pris en compte. L'objectif est donc clair: faire disparaître aussi ce dernier carré, toutes les installations doivent réussir l'inspection.

Fig. 7: Taux de réussite des critères d'inspection de 2006 à 2009



Les installations inspectées pour la première fois ont plus de peine à satisfaire les critères liés à l'hygiène et aux protocoles de suivi. L'arrivée cette année d'un grand nombre de nouvelles installations a donc entraîné une baisse du taux de réussite pour ces deux critères. Quant aux installations qui connaissent déjà l'inspection, elles ont consenti des investissements structurels et ont amélioré la documentation des procédures. Il en résulte des progrès visibles dans presque tous les domaines, preuve que les exploitants ont compris l'importance de leurs obligations et les assument. Le rôle formateur des inspecteurs, qui rappellent et expliquent leurs devoirs et responsabilités aux exploitants, constitue un effet secondaire positif des inspections.

Bilan de la campagne d'inspection 2009 et perspectives

Le nombre d'inspections a atteint un nouveau sommet en 2009. Il est réjouissant de constater que cela n'a pas empêché les délais d'être respectés dans la plupart des cantons. A Zurich, les inspections ont été terminées avant Pâques et le rapport annuel finalisé à temps pour la réunion des collaborateurs des installations, qui s'est tenue fin juin. Depuis que le secrétariat et l'inspecteur-chef peuvent la redémarrer en cas de panne, la banque de donnée en ligne compospect est source de nettement moins de problèmes. Cependant, seuls quelques exploitants ont entré eux-mêmes leurs données et il ne faut pas sous-estimer le temps nécessaire pour contrôler, et souvent aussi corriger, ces informations. Les délais prévus pour finaliser les inspections ont en général été tenus, si ce n'est pour quelques retards ici ou là, dus à des différences dans l'appréciation de certains critères. L'objectif fixé est maintenu pour les prochaines années: terminer toutes les inspections, y compris la saisies des données, avant la fin du 1er semestre.

Voici les priorités qui nous occuperont ces prochaines années:

- *Délai de remise des statistiques*: Beaucoup de cantons souhaitent recevoir les statistiques des déchets avant la fin du mois de juin. Pour que les inspecteurs puissent tenir ce délai, il doit être clairement annoncé avant le début de l'année et cantons

comme exploitants doivent être prêts à accueillir les inspecteurs tôt dans l'année. Si une telle exigence n'est exprimée qu'à la mi-mai, elle ne peut être satisfaite.

- *Banque de données en ligne:* La stabilité de la plate-forme compospect est en général suffisante pour permettre aux exploitants de gérer eux-mêmes leurs données d'installation et d'exploitation. Cependant, comme ils n'accèdent à la plate-forme qu'une ou deux fois par an, il leur manque souvent la routine nécessaire pour s'y sentir à l'aise. Pour l'inspecteur en revanche, cela ne représente pas un gros travail supplémentaire de compléter lui-même ces données après l'inspection - à condition bien sûr qu'il reçoive des informations complètes et vérifiables lors du contrôle.
- *Taux de réussite:* L'objectif à atteindre pour les années à venir reste un taux de réussite des inspections de 100 %. Ensuite, nous pourrions concentrer nos efforts sur l'amélioration de la qualité du compost ainsi que sur la réussite de sa commercialisation. A long terme, nous devons maintenir notre ambition de donner une image positive aux produits issus de la valorisation des déchets biodégradables pour en accroître la demande.
- *Prix du compost et du digestat en agriculture:* Après une très forte hausse ces dernières années, les prix des engrais se sont à nouveau effondrés. Cela n'a pas empêché de nombreuses installations de facturer un montant symbolique pour le compost et le digestat qu'elles remettent aux agriculteurs, montant que ces derniers ont généralement accepté de payer sans rechigner. Il faut continuer sur cette voie.
- *Concurrence entre installations:* Quelques exploitants se concurrencent très vivement sur le terrain de l'acquisition des déchets biodégradables. Il faut que ce combat reste loyal, sans tensions excessives.

Dans certaines régions, il y a clairement surcapacité. Ce problème n'est pas du ressort des services cantonaux, car ils n'en sont pas responsables. C'est surtout aux exploitants ayant consenti des investissements trop ambitieux qu'il revient de se contenter d'un rendement et d'un chiffre d'affaire plus modestes. Les grands gagnants de cette situation sont clairement les fournisseurs de la branche agro-alimentaire, qui peuvent en profiter pour faire baisser les tarifs de prise en charge des déchets et donc réduire considérablement leurs coûts. Si les communes se prennent au jeu, beaucoup d'installations subiront une pression accrue.

- *Liste positive:* L'Office fédéral de l'agriculture a mis en consultation un projet de nouvelle liste positive des intrants. Dans sa forme actuelle, cette liste n'est pas acceptable pour la branche, qui l'a donc fait savoir avec détermination. Cette question sera débattue au sein de la Commission d'inspection afin d'arriver à proposer une nouvelle structure pour la liste.

Impressum

Editeur: ARGE Inspectorat de la branche suisse du compostage et de la méthanisation, Münchenbuchsee

Auteur: Konrad Schleiss

Rédaction: Daniel Trachsel

Traduction: Catherine Fischer, Grenchen

Illustration: photos de Jacques Fuchs et Konrad Schleiss

Adresse pour téléchargement: www.compospect.ch

© 2009 ARGE Inspectorat de la branche suisse du compostage et de la méthanisation